



ARRETE DE COMPOSITION DE JURY

pour l'admission dans les formations de médecine, odontologie, maïeutique et masso-kinésithérapie

Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.631-1 et suivants et R.631-1 et suivants ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;

Vu les propositions de désignation des doyens et directeurs des unités de formation et de recherche ;

Arrête :

Article 1er : Le jury pour l'admission en deuxième année de premier cycle des formations de médecine, d'odontologie et de maïeutique et en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, au titre de l'année universitaire 2021/2022 est composé comme suit :

Mme Isabelle BONNIN	Ecole Maïeutique Lyon	représentant la Maïeutique
Pr Carole BURILLON	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Sud	Enseignante UCBL (représentant la Médecine)
Dr Olivier COSTE	Ecole de Santé des Armées	Personnalité qualifiée extérieure
Mme Aude DERRIER-SANLAVILLE	Ecole Maïeutique Lyon	représentant la Maïeutique
Pr Virginie DESESTRET	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Sud	Enseignante UCBL (représentant la Médecine)
Dr Thierry FUSAI	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Sud	Enseignant UCBL
Pr Gilles FREYER	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Sud	Enseignant UCBL (représentant la Médecine)
Mme Marion GIRER	Université Jean Moulin Lyon 3, Faculté de Droit	Enseignante d'une autre discipline que celles de santé
Pr Jean-François GUERIN	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de Médecine Lyon Est	Enseignant UCBL (représentant la Médecine)

M. Franck GREGOIRE	Université Claude Bernard Lyon 1, Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation	Masseur kinésithérapeute DE Cadre supérieur de santé Enseignant détaché (représentant la Masso-Kinésithérapie)
Pr Jean-Christophe MAURIN	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté d'Odontologie	Président du jury (Enseignant UCBL représentant l'Odontologie)
Mme Myriam PERONNET	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de médecine Lyon Sud	Enseignante d'une autre discipline que celles de santé
Pr Gilles RODE	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de Médecine Lyon Est	Enseignant UCBL (représentant la Médecine)
Pr Sabine ROMAN	Université Claude Bernard Lyon 1, Faculté de Médecine Lyon Est	Enseignant UCBL (représentant la Médecine)
Pr Dominique SEUX	Université Claude Bernard Lyon 1, faculté d'odontologie	Enseignant UCBL (représentant l'Odontologie)
Médecin en chef Aurélien VIALAN	Ecole de Santé des Armées	Personnalité qualifiée extérieure

Article 2 : Les directeurs et doyens des unités de formation et de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et transmis à M. le Recteur de l'académie de Lyon, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, chancelier des universités.

Fait à Villeurbanne le 3.05.2021.

Le président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1

Frédéric FLEURY